



# « Reconquête de friches » et assemblages résistants de la terre

**Amelia Veitch**

DANS **A CONTRARIO** 2023/1 (N° 34), PAGES 81 À 107  
ÉDITIONS **BSN PRESS**

ISSN 1660-7880

ISBN 9782940648771

DOI 10.3917/aco.222.0081

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-a-contrario-2023-1-page-81.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour BSN Press.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# « Reconquête de friches » et assemblages résistants de la terre

AMELIA VEITCH

## Introduction

«Jusqu'à la dernière minute, tout semblait rouler ! Mais on a été attaqués par le tribunal, et la procédure est donc en suspens». C'est avec déception que Yann<sup>1</sup>, élu sur une liste divers-gauche dans une municipalité bretonne, m'annonce en octobre 2021 l'arrêt du dit « projet des friches », comme on l'appelle dans le village.

Moëlan-sur-Mer est une commune littorale du Finistère, dont la population, d'environ 6500 personnes, est relativement âgée (42,3 % de la population a plus de 60 ans). Lieu de retraite très apprécié, elle attire également beaucoup de touristes en période estivale. Si le bourg historique est situé sur un plateau dans les terres, de nombreux hameaux sont disséminés sur la commune, dont une dizaine le long de la côte. Ceux-là ont connu une forte croissance en raison de la construction de nombreuses maisons principales et secondaires. Les terres agricoles du nord de la commune sont remembrées dans les années 1950 pour accueillir la « modernisation agricole », qui se traduit par l'implantation d'élevages laitiers, porcins et avicoles industriels. *A contrario*, les terres agricoles du sud de la commune, proches du rivage, n'ont jamais été remembrées et sont aujourd'hui majoritairement inoccupées. Alors qu'elles étaient encore cultivées jusque dans les années 1960 par des familles de paysans-pêcheurs, la génération suivante est partie travailler en ville, contribuant au mouvement général d'exode rural. Éloignées des bâtiments d'exploitation, morcelées au gré des héritages successifs, ces petites parcelles agricoles s'embroussaient progressivement. Résultat : environ 500 hectares de terres se recouvrent d'une végétation dense et impénétrable, fruit d'une progression de la flore sur cinquante ans. Parmi les centaines de propriétaires des parcelles, dont la surface moyenne est de 900m<sup>2</sup>, beaucoup ne vivent plus à Moëlan et ne sont pas au fait de leurs possessions. Mais certains héritières et héritiers, attirés par le littoral, sont revenus au village passer

1 Tous les prénoms ont été remplacés par des pseudonymes.

leur retraite, rénovant la maison familiale. Ces derniers redécouvrent alors le paysage de leur enfance.

En 2014, l'équipe municipale fraîchement élue de Moëlan lance un projet de « reconquête agricole » sur lesdites « friches » du littoral. Il s'agit de mettre à disposition les terres pour des exploitations en agriculture biologique, approvisionner la restauration collective en circuit court; créer des emplois dans le secteur agricole; retrouver un paysage littoral « bocager » d'autrefois.

**82** Le projet rencontre localement un grand enthousiasme. Beaucoup sont nostalgiques du temps de leur enfance, et rêvent d'un paysage agricole « à l'irlandaise », parsemé de petits murets en pierre, investis d'une grande valeur sentimentale, culturelle et symbolique (Goodale & Sky 2001). Par ailleurs, l'enfrichement est souvent mal perçu, signe d'abandon. La végétation dérange: considérée « trop homogène », elle est dominée par des espèces dites « envahissantes » qui ne sont pas appréciées sur le plan de la biodiversité. L'idée que l'implantation de petites fermes en agriculture biologique, en créant un paysage « mosaïque » constitué d'une alternance entre espaces « ouverts » et « fermés », améliorerait la biodiversité, fait consensus. Alors que l'agriculture pratiquée sur la commune est constituée majoritairement d'élevages intensifs dont les produits sont destinés à l'exportation, ce projet est surtout l'occasion d'une relocalisation de la production alimentaire, devenue une préoccupation grandissante. L'équipe municipale en est consciente et souhaite impliquer la population dans le choix des installations agricoles. La création d'un nouvel espace paysan, en harmonie avec l'environnement, semble séduire en grande partie le village.

Les conditions semblent réunies pour mener à bien cette initiative: des élu-e-s motivés, une population locale enthousiaste, un projet conduit de façon participative et en accord avec les nouveaux enjeux environnementaux. La commune sollicite les services départementaux pour lancer la procédure de « mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées », prévue à l'article L125-1 du Code rural<sup>2</sup>. En substance, celle-ci permet la réquisition de terrains abandonnés pour l'exploitation agricole. Sur les 500 hectares de « friches » de la commune, 120 sont sélectionnés pour expérimenter la procédure, sur lesquels on compte 1251 parcelles cadastrales,

---

2 Plus exactement: la procédure est prévue dans les articles L125-1 à L125-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

et 468 comptes propriétaires (un compte ayant généralement plusieurs propriétaires, les terres étant souvent des biens indivis)<sup>3</sup>.

À la suite d'un appel à projets agricoles, les pouvoirs publics, en concertation avec les propriétaires, retiennent cinq projets pour occuper les îlots de parcelles reconstituées : un maraîcher pour créer un réseau de distribution de légumes en circuit court<sup>4</sup>, une ferme maraîchère d'insertion sociale pour fournir les restaurants scolaires, un paysan-boulangier, une productrice de plantes médicinales, un fromager éleveur de chèvres, et un éleveur de chevaux. La première phase du projet permet aux deux maraîchers de s'installer sur des terres défrichées en 2020. La suite semble bien s'annoncer pour la commune.

Mais le projet rencontre une résistance locale qui monte progressivement en puissance. Une vingtaine de personnes qui habitent les zones concernées par la remise en culture se réunissent au sein d'un collectif : Moëlan ma Terre. Il s'agit principalement de propriétaires qui vivent ces mesures comme une « spoliation<sup>5</sup> » de leurs droits de propriété et qui se sentent menacés par une expropriation définitive. Ils craignent aussi que les « friches naturelles » ne soient transformées en « de vastes étendues de maïs » (*ibid.*) pour l'élevage industriel. Ils se méfient enfin et surtout de la procédure, vécue comme autoritaire, venue des « gens d'en haut ». Grâce au soutien d'une association de juristes qui prend leur défense, la procédure est attaquée au tribunal administratif. Alors que le projet entrait dans une seconde phase visant à installer deux nouveaux agriculteurs, une décision judiciaire annule, suite à un vice de procédure, les autorisations d'exploiter.

Alors que ce projet m'avait attirée à Moëlan pour conduire une enquête ethnographique sur un cas concret de « transition agricole », j'étais plutôt déçue du déroulé des événements, voire exaspérée par les personnes qui avaient stoppé un projet que je trouvais, moi aussi, porteur d'espoir. Je me contentais, les premières semaines, des explications que j'obtenais dans des conversations informelles au village : « ils ne pensent qu'à leurs intérêts personnels » ; « les gens de la côte, tu sais, c'est un

3 Le nombre total des propriétaires concerné est difficile à estimer puisque bien souvent, les comptes propriétaires n'ont pas été mis à jour au gré des successions.

4 En France, ce type de réseau prend généralement la forme d'une « AMAP », une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Il s'agit d'un partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution régulière de « paniers » composés des produits de la ferme.

5 Extrait du site internet du collectif, URL : <https://collectifmoelanmaterre.jimdofree.com/>, consulté le 21 février 2023.

peu des sauvages » ; « la propriété privée, chez eux, c'est une maladie ». En somme, le mouvement résistant se voyait attribuer l'étiquette du syndrome « Nimby » (*Not in my Backyard*), à savoir des personnes qui ne voient pas plus loin que le bout de leur terrain<sup>6</sup>. Néanmoins, ma curiosité d'ethnographe prit le dessus. Il fallait que je rencontre ces résistant·e·s victorieux, pour répondre à une question qui me tracasait : pourquoi donc luttèrent-ils pour des terres qu'ils n'utilisaient plus depuis cinquante ans ?

84

De plus, l'opposition qui émergeait localement entre des propriétaires égoïstes et une équipe municipale porteuse de l'intérêt général nécessitait de ma part un positionnement critique. Dans son analyse de la notion de « Nimby », Catherine Neveu (2002) explique que le contexte français au pouvoir très centralisé serait particulièrement susceptible de créer des distinctions entre intérêt général des citoyen·e·s et intérêts particuliers des riverain·e·s au niveau local. Selon elle, c'est pourtant précisément en se définissant comme des citoyen·e·s que les locaux se mobilisent. L'exercice de la citoyenneté *locale* telle qu'elle se construit dans la mobilisation ouvrirait alors un espace de débat, une sphère publique localisée. À Moëlan, quelles visions du territoire ont émergé au sein de cette nouvelle arène de discussion ?

Cet article propose d'étudier la mise en œuvre de la résistance locale de ces propriétaires, parvenus à faire suspendre une transformation territoriale porteuse d'espairs multiples. Alors que l'apparence des parcelles embroussaillées semble témoigner d'une situation d'abandon, cette résistance a eu comme effet de rappeler aux pouvoirs publics la persévérance d'un lien, celui du propriétaire à sa terre. En allant à la rencontre de ces propriétaires réfractaires, je propose de rendre intelligibles les relations entretenues avec les terres faisant l'objet de leur lutte. Les données récoltées lors d'une enquête ethnographique ont fait émerger la coexistence de différents modes de relations à ces terres agricoles, parfois antagonistes. Là où effectivement, les pilotes du projet de « reconquête agricole » se représentaient les terres comme étant abandonnées, le groupe résistant, lui, tente de faire exister d'autres modes relationnels à la terre, reposant sur la mise en valeur d'un lien essentiel, voire vital, entre le propriétaire et sa parcelle. En quoi cette conception particulière de la terre, qui se manifeste dans différentes pratiques, peut-elle donc agir comme un opérateur de la résistance ? L'objectif de l'article est d'apporter un éclairage sur les motivations complexes de

6 Nimby est l'acronyme de l'expression anglaise « *Not in my Backyard* », « pas dans mon arrière-cour ». Elle est utilisée pour décrire les oppositions de résident·e·s à des projets local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront les nuisances.

l'agir résistant, réfractaire à une proposition de transformation territoriale dépeinte par la commune comme nécessaire et positive.

La terre, écrit l'anthropologue Tania Li dans son article « What is Land ? » (2014) n'est jamais *en soi* une ressource : elle est construite comme telle dans un processus social d'interdépendances changeantes – dans un *assemblage*<sup>7</sup>. Faire de la terre une ressource nécessite ainsi un assemblage provisoire d'éléments hétérogènes comprenant des éléments matériels, des technologies, des discours et des pratiques. S'appuyant sur les travaux du géographe David Demeritt, elle montre que la représentation statistique et la cartographie (*statistical picturing*) sont deux outils fondamentaux permettant de construire la terre comme une ressource. Alors que la matérialité de la terre l'empêche d'être déplacée (contrairement à d'autres ressources), ces outils peuvent altérer la disposition ou l'ordonnement de la terre, en modifiant les bornes par exemple. Ces technologies permettent à leurs utilisatrices et utilisateurs de réaliser des recensements et classer les parcelles de terre dans deux catégories : « utilisée » ou « sous-utilisée », créant un régime sociotechnique d'exclusion qui distingue les usages légitimes et illégitimes de la terre. Pour classer la terre en ressource sous-utilisée, il faut donc en dévaloriser les usages actuels, ce qui a été entrepris par les initiateurs-rices du projet de « reconquête » à Moëlan. Suivant, à mon tour, une approche en termes d'assemblage, je montrerai comment la terre est transformée en ressource pour ce cas. Je propose une contribution supplémentaire en analysant la façon dont cet assemblage de la terre est immédiatement contesté par un mouvement résistant : ainsi émergent localement des *contre-assemblages* de la terre.

Dans une situation de conflit comme celle-ci, les individus doivent mettre en avant des arguments pour manifester leur désaccord, arguments qui seront ici traités sérieusement et non comme des motifs apparents déterminés par des forces cachées et objectives (Boltanski & Thévenot 1991). Puisque les individus se voient obligés d'explicitier leurs valeurs sociales pour se défendre, c'est-à-dire ce qui est considéré comme prioritaire ou acceptable, alors ce cas fait partie « des moments d'investigation ethnographique privilégiés » repérés par Laurent Dousset. Selon sa terminologie, nous appellerons « *élicitation* » ce langage et cette posture formelle adoptés et dont l'objectif est d'énumérer et de hiérarchiser les valeurs sociales afin de rétablir un horizon d'attente » (Dousset 2019 : 29). Ainsi, dans le processus d'élicitation

7 L'approche par « assemblage » vient originellement de la théorie de Deleuze & Guattari (1972), reprise par Callon (1986) et Latour (2005), avant d'être largement relayé en anthropologie.

par lequel les propriétaires doivent formuler des arguments pour attaquer un projet territorial considéré comme d'intérêt général, une posture de défense est développée en créant leur propre assemblage de la terre. Ainsi, la stratégie adoptée repose sur deux assemblages qui se chevauchent parfois, faisant exister la terre de deux façons :

- comme héritage familial, inscrit dans un processus historique long de transmission entre générations, et ainsi profondément affectif;
- comme espace de nature, pris dans un processus d'évolution des sensibilités (Corbin 1982), notamment écologiques, répondant positivement à un désir du « sauvage ».

86

Partant de ce que ce cas précis dit et engage des différents modes d'existence de la terre, je tenterai d'apporter un éclairage sur un type de résistance moins étudié en sciences sociales, qui ont une préférence pour les mouvements sociaux politiquement organisés. Quel visage peut prendre une résistance locale quand elle n'est pas prédéterminée par des clivages politiques habituels, légitimés et institués ? Dans des contextes ruraux d'interconnaissance importante, certaines pratiques ordinaires liées à la terre, comme dans ce cas, peuvent être considérées comme des façons d'être politique, sans faire de la politique (pour reprendre les termes de cet appel à contribution).

La première partie est consacrée à la façon dont la terre a été assemblée comme une ressource sous-utilisée, permettant aux pouvoirs publics de la « reconquérir ». Les deux parties suivantes viendront décrire et analyser les contre-assemblages de la terre que les résistant-e-s au projet de remise en culture tentent de faire exister. La terre, lorsqu'elle est vécue comme un héritage familial, est un objet relationnel affectif, issu d'une longue histoire paysanne, dont les enjeux associés sont d'ordre identitaire, culturel et territorial. Lorsque la terre est plutôt vécue comme un lieu de nature, les individus tentent de la faire exister comme un espace riche de pratiques multispécifiques (multiespèces) : une terre où coexistent des activités humaines discrètes, une vie végétale et animale ordinaire – ce que je propose d'appeler une « nature familière ».

### **Les terres abandonnées : une opportunité politique**

*Ressource économique, « projet » politique*

Les pouvoirs publics – élu-e-s de la commune et personnel des institutions départementales – constituent les principales personnes qui travaillent à assembler la terre en

ressource. Ce travail est effectué dans l'objectif de déployer des politiques publiques visant à « développer » le territoire. C'était en effet l'objectif initial du maire de Moëlan-sur-Mer, qui a porté le projet de « reconquête » pendant sa mandature (2014-2020). Cet ancien chercheur en océanographie biologique, devenu maire de son village natal à sa retraite, souhaitait dynamiser l'économie de sa commune. Pendant les premières semaines de sa mandature, appliquant la même rigueur que dans son travail scientifique, il a étudié la carte du territoire, pour situer Moëlan dans son contexte économique départemental. Sa commune lui est apparue rapidement comme étant trop excentrée pour accueillir des activités économiques artisanales ou commerciales, qui ont déjà leur zone réservée aux abords de la ville la plus proche. Il s'est alors demandé, comme il me l'a répété dans un entretien : « Qu'est-ce qu'il reste pour Moëlan ? Y'a de la terre. Y'a 4500 hectares de terres. 4500 hectares dont 2000 de cultivables. » C'est ainsi que la terre agricole de la commune devient, dans l'esprit du maire, à la fois une ressource économique potentielle, et une opportunité politique. En effet, la politique de « reconquête » qu'il va mener sur ces terres va devenir *le* projet de sa mandature, celui pour lequel il déploie toute son énergie. Selon Gilles Pinson, ce type d'approche par projet n'a « plus seulement une vocation interne (mais aussi) une vocation externe : communiquer vers l'extérieur sur les atouts et qualités de la (commune) » (Pinson 2009 : 68). Pour le maire, le projet de « reconquête » agricole est double : attirer des forces de travail de l'extérieur pour dynamiser l'économie, et créer une identité propre à la commune, « un projet pour exister et se distinguer » (*ibid.* : 67). Moëlan acquerra via ce projet l'image d'une commune à l'avant-garde sur les enjeux de relocalisation alimentaire, lui conférant une certaine notoriété dans ce domaine.

Le projet de Moëlan préfigure une politique publique menée à une échelle plus large. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 requiert en effet que les services de l'État procèdent tous les cinq ans à un inventaire des parcelles considérées comme « en friche », dans chaque département français. Conformément à cette loi, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Finistère produisit en 2019 un outil cartographique accessible en ligne visant à identifier les « terres sous-utilisées » sur tout le département (cf. fig. 1). À destination des équipes municipales, cet « inventaire des friches parcellaires agricoles » met en lumière, sur un fond de carte, un nombre important de terres potentiellement mobilisables. Cette représentation statistique sous forme cartographique produit la terre comme un objet-ressource, une réserve foncière sur laquelle les élu-e-s peuvent développer leurs « projets ».



Fig. 1 : Inventaire 2020 des friches agricoles potentielles du Finistère, DDTM 29 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère). Disponible en ligne : <https://carto2.geoide.din.developpementdurable.gouv.fr/frontoffice/?map=8d>.

Les terres, devenues alors sous-utilisées, sous-exploitées, ou encore incultes, sont transformées en un réel problème public, au sens que lui donne John Dewey (1946 : 12), à savoir un problème qui affecte des personnes qui ne sont pas directement concernées par la situation. Ce problème public se dote rapidement d'un nom : la « friche ». Elle en vient à désigner à la fois une terre anciennement cultivée et un état végétal qui témoigne de la perte d'emprise humaine. La *problématisation* et la *publicisation* de la friche se fait sur plusieurs plans : économique d'abord (perte financière pour la collectivité, car impôts faibles), paysager (impression d'abandon) et enfin environnemental (risque d'incendies et prolifération de plantes invasives). Sur le plan écologique, la friche n'est pas considérée comme ayant de la valeur : les fonctionnaires dans les services départementaux de l'État considèrent de manière générale qu'un terrain est soit « naturel », soit « cultivé » : il ne doit pas être en friche. La végétation dont est constituée la friche ne suffit pas à la rendre « naturelle », notamment car elle ne représente « aucun intérêt en termes de biodiversité », comme on me le répète dans les entretiens. Les buissons de prunelliers et d'aubépines, qui constituent la végétation dominante, sont des plantes ordinaires en Bretagne, mais peu appréciées sur le plan botanique et sans intérêt conservatoire. État dégradé par rapport à l'activité agricole passée, la friche est perçue comme une situation négative à laquelle il faut remédier par la remise en culture. Cette vision est rendue d'autant plus légitime que les parcelles étaient cultivées dans le passé : elles ont donc une « vocation agricole

au sens productif», comme me l'explique un des fonctionnaires. Cette identité agricole perdue doit être retrouvée: un des objectifs affichés devient donc de retrouver le « paysage d'antan, originel ». La photo aérienne des parcelles en question, que l'on voit entièrement cultivées dans les années 1950, atteste de l'existence de ce passé perdu. Lors de mon enquête, cette photo m'a été montrée à plusieurs reprises: preuve par l'image de parcelles qui produisent, justifiant aujourd'hui leur remise en culture (cf. fig. 2).



Fig. 2 : Carte postale retrouvée dans les archives de l'association Cousins-Cousines à Moëlan-sur-Mer: photographie aérienne de la côte « vers 1950 », aujourd'hui recouverte de végétation.

La justification pour la remise en culture ne se base pas seulement sur le passé des parcelles, mais aussi sur la valeur des sols. Dans un rapport officiel, les services de l'État attestent de « l'intérêt agronomique des terrains (bonne qualité de sol, pentes faibles, surfaces intéressantes)<sup>8</sup> ». Les élu-e-s locaux répètent aussi que « ce sont les meilleures terres de Moëlan ! », idéales pour les légumes et les céréales. La sous-utilisation de ces terres est considérée comme un gâchis. Même les terrains pauvres et en pente auraient une utilité: le maire rêve d'y voir planter des vignes, une innovation agricole en Bretagne. De multiples désirs de production « rétro-progressistes » sont ainsi projetés sur ces espaces: des cultures anciennes, ravivant un passé perdu, et des possibilités nouvelles, voire rares et expérimentales, adaptées aux effets du

8 Moëlan sur mer, *Mise en valeur de terres incultes. Etude préalable et rapport de la CDAF*. Annexe 4 – PV de la CDAF 25 juin 2015, p. 29. Disponible en ligne: <https://www.finistere.fr/Actualites/Mise-en-valeur-de-friches-littorales-a-Moelan-sur-Mer>

changement climatique dans la région. Ce type de discours participe à la production de la valeur des terres : celles-ci deviennent non seulement une ressource, mais une ressource de qualité, et donc un objet de désir. Il participe, en somme, à l'engouement généralisé autour des projets de « reconquête des friches ».

#### *Des terres pour la transition agricole ?*

Alors que la demande pour une « écologisation » (Mormont 2013) des pratiques agricoles s'intensifie en Bretagne, les pouvoirs publics font face à deux problèmes, auxquels la « reconquête des friches » se présente à leurs yeux comme une solution :

90

- la difficulté à faire réformer le modèle agricole industriel dominant dont l'emprise sur le territoire reste très majoritaire (Levain *et al.* 2014; Renard 2005);
- la difficulté d'accès au foncier pour les agricultrices et agriculteurs qui s'installent, et en particulier pour celles et ceux portant des projets agrobiologiques qui divergent du modèle dominant (Barral & Pinaud 2015).

Dans ce contexte, les espaces enfrichés qui avaient longtemps été considérés comme un symptôme du déclin agricole en France (Fottorino 1989), bénéficient d'une revalorisation. Ils représenteraient en quelque sorte les derniers espaces libres, face à la mainmise sur toutes les autres terres par le modèle agricole dominant. Ils concentrent ainsi les espoirs de changement : enfin des espaces où l'agriculture peut changer de visage ! Une opportunité sans précédent pour les élu·e·s ayant à cœur une transition agroalimentaire, dont les marges de manœuvre sont très faibles (Levain 2016). Si la politique foncière agricole française ne leur donne que très peu de pouvoir sur le type d'agriculture pratiquée sur leur commune, la friche, parce qu'elle n'intéresse *a priori* pas le secteur agricole dominant (morcellement trop important et difficultés à mécaniser), agirait comme une brèche pour retrouver une capacité d'agir. Le terme militaire de « reconquête » prend alors un double sens, littéral et figuré : reconquête par l'agriculture de terres enfrichées, et reconquête de l'agir politique dans un contexte verrouillé.

C'est ainsi qu'à Moëlan-sur-Mer, le « projet des friches » s'est rapidement imposé comme un projet de remise en culture *biologique* – excluant donc les éleveurs industriels présents sur la commune. « Le bio ou la guerre », une phrase prononcée par un habitant lors d'une réunion publique organisée par la mairie, est devenu un mot d'ordre que les élu·e·s ont endossé pour défendre leur projet. Néanmoins, cette pos-

ture a fortement déplu aux acteur·ice·s dominants du secteur agricole local, pour qui le mot « bio » en 2014, était encore vécu comme une insulte à leur façon de travailler. De plus, parce qu'une collectivité, selon eux, n'a pas à imposer aux agricultrices et agriculteurs un mode de production, ils refusaient de soutenir le projet, par principe. Ce manque de soutien aurait pu bloquer les élu·e·s de Moëlan, si les terres en question avaient été sérieusement convoitées par des agriculteurs conventionnels de la commune. Mais, parce qu'il s'agissait de petites parcelles de terre, peu rentables pour les grosses exploitations, l'équipe municipale a finalement réussi à faire respecter la volonté citoyenne pour une agriculture biologique et les agriculteurs conventionnels ont été découragés de postuler.

91

Comme le montre le cas de Moëlan, les terres enfrichées ouvrent donc des possibilités aux personnes porteuses de projets agrobiologiques : des terres idéales pour l'installation, pas seulement parce qu'elles sont disponibles, mais aussi parce qu'elles ont échappé aux ravages causés par l'agriculture moderne. Un sol riche de vie, préservé des pesticides, avec des talus et des haies intactes : les dernières terres agricoles bretonnes saines ? Celles et ceux qui les convoitent fantasment un cadre de travail en accord avec leurs valeurs, loin des terres où se pratique une agriculture à laquelle ils n'adhèrent pas. Thomas, par exemple, a installé sa ferme maraîchère à Moëlan-sur-Mer, qu'il appelle parfois son « petit coin de paradis ». Dans une clairière de deux hectares entourés de friches qui ressemblent à une jeune forêt, il fait pousser ses légumes bio tout près de la mer, sur laquelle il a une vue splendide tous les jours. Mais l'accès à ce type de terre – répondant à un certain degré de naturalité et d'esthétique paysagère – n'est pas facile. La recherche du foncier peut s'avérer, pour des gens comme Thomas, être un parcours long et semé d'embûches, qui en décourage beaucoup.

Malgré les avantages que représenteraient les espaces enfrichés pour les installations individuelles comme celles de Thomas, on ne peut que douter de leur capacité à répondre au défi que pose la mainmise structurelle sur le foncier par un modèle dominant de l'agriculture. C'est pourquoi Adrien Baysse-Layné demande avec raison dans le titre de son article si « Les circuits alimentaires relocalisés sont-ils réduits à ne valoriser que des délaissés agricoles ? » (Baysse-Layné 2019). À cette critique de l'espoir que représentent les espaces enfrichés dans un objectif de transition agricole, j'ajouterai encore que la concentration du regard sur les « reconquêtes de friches » a tendance à détourner l'attention des blocages persistants du côté de l'agriculture dominante. Comme le résume bien un militant local d'une association de défense des terres agricoles (Terre de Liens), « les friches, c'est un chiffon rouge

que l'on agite pour ne pas voir le vrai problème» – à savoir, l'emprise sur le foncier par la majorité dominante du monde agricole. Il s'agit là du paradoxe inhérent à ces projets, la double charge symbolique qu'ils portent : à la fois espoir de transformation, mais aussi preuve des difficultés à faire évoluer les modèles agricoles existants.

### *Prouver l'abandon et la sous-productivité*

92

Il est plus facile de mettre en place des projets sur des espaces qui, *a priori*, sont libres. C'est pourquoi, afin que la terre devienne une ressource mobilisable, les pouvoirs publics doivent s'assurer que la terre est non-réclamée, en prouvant une absence manifeste d'intérêt. Concluant alors à l'abandon de l'usage des parcelles, ils peuvent légitimement mettre en œuvre une « reconquête agricole » sur des terres qui n'intéressent personne. Ainsi, le fait de prouver l'état d'abandon d'une parcelle fait partie intégrante du processus par lequel la terre est assemblée comme une ressource.

À Moëlan, le travail fourni par les pouvoirs publics pour prouver l'abandon des parcelles et légitimer la remise en culture s'est déroulé dans le cadre d'une procédure dont il me semble nécessaire de décrire à présent les différentes phases réglementaires. L'Article L.125-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime détaille les phases de la procédure de « mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées ». La commune de Moëlan a d'abord saisi le Conseil Départemental pour lancer la procédure. Celui-ci a constitué une Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) chargé de proposer dans un rapport « les périmètres dans lesquels il serait d'intérêt général de remettre en valeur les parcelles ». À la suite d'avis de la Chambre d'Agriculture, du préfet et de l'EPCI, le Conseil Départemental a arrêté les périmètres. Ensuite, une seconde commission communale d'aménagement foncier (CCAF) a dressé l'état d'inculture des parcelles. C'est alors qu'une enquête d'une durée d'un mois a été menée pour « entendre les intéressés », dans ce cas les propriétaires. Le Conseil Départemental a ensuite arrêté l'état parcellaire, et le préfet a notifié l'état d'inculture aux propriétaires, par une lettre de mise en demeure. En même temps, il a réalisé une publicité pour faire connaître aux exploitant-e-s intéressé-e-s leur droit d'exploiter les terrains choisis. Les propriétaires ont eu deux mois pour soit s'engager à remettre en valeur leurs parcelles, soit y renoncer (l'absence de réponse valant renonciation). Enfin, après un constat de non mise en valeur des parcelles, le préfet a attribué des autorisations d'exploiter valant bail à ferme aux exploitants agricoles ayant été sélectionnés par une troisième commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

Ce processus règlementaire met en lien « l'état d'inculture des parcelles » et la « renonciation » des propriétaires à l'usage de leur terrain. Mais qu'est-ce qui, matériellement, *prouve* l'état d'inculture ? Puisqu'aucune définition n'en est donnée dans le Code rural, les membres de la CCAF ont dû travailler à produire une série de critères permettant de différencier les terrains qui seraient retenus dans la procédure, et ceux qui en seraient exclus. Trois catégories de parcelles sont produites : 1) inculte (*en friche*) ; 2) manifestement sous-exploité (*sans valorisation agricole*) et 3) exploité (cf. fig. 3).

| A/ Nomenclature sur l'état des fonds  |  |   |
|---|--|---|
| Etat des fonds  | Critères terrains  | Conséquences                            |
| <b>1 - Inculte</b><br>( <i>en friche</i> )                                      | Terrains agricoles cultivés autrefois (photos aériennes) et présence sur une majeure partie de la parcelle :<br>- de végétation haute (prunelliers, ronces...) ;<br>- et/ou présence de végétation herbacée n'ayant pas été coupée durant l'été (graminées hautes, petites ronces, jeunes arbres...) ;<br>- ou vieux vergers avec pommiers majoritairement morts et aucun entretien sous les arbres, non exploitables. | Terrains retenus dans la procédure      |
| <b>2 - Manifestement sous-exploité</b><br>( <i>sans valorisation agricole</i> ) | Terrains agricoles cultivés autrefois (photos aériennes) mais pas d'activité agricole identifiée lors des visites, présence sur une majeure partie de la parcelle :<br>- d'herbe passée au broyeur et laissée sur place ;<br>- de vieux vergers avec arbres vieillissants, sans entretien sous les arbres, non exploitables.   | Terrains retenus dans la procédure      |
| <b>3 - Exploité</b>   | Activité de type agricole identifiée<br>Présence sur une majeure partie de la parcelle :<br>- d'un terrain fauché avec foin enrubanné ;<br>- d'un terrain pâturé ;<br>- d'un terrain labouré /cultivé (potager,...) ;<br>- de vergers jeunes et/ou exploitables ;<br>- de terrains entretenus laissant supposer une utilisation en terrain de loisir ;<br>- d'un aménagement de chasse.                                | Terrains non concernés par la procédure |

Fig. 3 : critères adoptés par la CCAF pour déterminer l'état des fonds. Extrait de : Jocelyne Le Faou (2017), *Projet de mise en valeur des terres incultes. Commune de Moëlan-sur-Mer, Département du Finistère. Rapport de la consultation sur le projet d'état des fonds incultes ou manifestement sous-exploités, du 10 janvier au 10 février 2017.*

Pour résumer, les terrains retenus dans la procédure (catégories 1 et 2) seront ceux dont la surface est recouverte d'une « végétation haute » ou si l'état végétal témoigne d'un manque « d'entretien », la simple tonte ne suffisant pas. Les terrains considérés comme « exploités » le sont dans une diversité de situations : agricoles (fauche, pâture, etc.) ou non agricoles (utilisations de loisir et de chasse). Par ce travail de différenciation, sont ainsi explicitement formulés les usages légitimes et illégitimes des terrains. Laissant de côté les premiers, qui ne sont pas l'objet de cet article, les usages

illégitimes sont ceux, d'une façon générale, qui amènent à un excès de végétation, devenue la preuve de la sous-productivité.

Le travail d'assemblage de la terre comme une ressource « sous-exploitée » est donc fondé sur la reconnaissance de l'enfrichement – phénomène végétal – comme conséquence de l'abandon des propriétaires. Quelle est la difficulté posée par cette conception de la terre ? Devant « une friche », les pouvoirs publics ont tiré des conclusions hâtives sur le désintérêt des propriétaires. Mais l'absence d'usages manifestes ne signifie pas l'absence d'intérêt quand il s'agit de propriété. Comme l'ont déjà démontré les sciences sociales, la propriété est un « nœud » de droits et de devoirs qui varient en fonction des contextes sociaux et culturels. Caractériser un terrain comme étant « sous-exploité », c'est ne le prendre en compte que sur le plan de son usage productif, et par là même le détacher de ces autres fonctions – sociales, symboliques, culturelles. En outre, cette vision de la terre méconnaît les usages qui y préexistent, et ont ainsi tendance à nier l'histoire locale dans laquelle elle s'inscrit (Haller 2019). Elle la considère comme une terre vierge de toute histoire, à l'image de la Frontière américaine (*frontierland*) qui semblait alors « libre » du point de vue des pionniers. Or, c'est une vision simplifiée de ce que sont la terre, et sa propriété. Cette relation au territoire n'arrive pas à s'imposer localement, d'où l'émergence, chez les habitant·e·s, de *contre-assemblages* de la terre.

### **La terre héritée : une relation affective à la terre absente des projets de transformations territoriales**

« Je ne comprends pas pourquoi les gens sont attachés à ces petits bouts de rien. » La nouvelle maire de Moëlan, qui a hérité du projet de remise en culture de la précédente mandature et souhaite le poursuivre, s'étonne ainsi que les propriétaires se soient montrés réfractaires. La suite de cet article vise à éclairer cet apparent paradoxe : quels types d'attachements à la terre manifestent les propriétaires pour des terres qu'ils n'utilisent plus depuis au moins trente ans ?

Les propriétaires résistants représentent une minorité parmi les centaines de propriétaires concernés par la procédure. Selon les estimations de la commissaire enquêtrice<sup>9</sup>, plus de la moitié d'entre eux ne se sont jamais manifestés pendant la phase de consultation. Environ 30% ont communiqué leur soutien au projet, cédant

9 Jocelyne Le Faou (2017), *Projet de mise en valeur des terres incultes. Commune de Moëlan-sur-Mer, Département du Finistère. Rapport de la consultation sur le projet d'état des fonds incultes ou manifestement sous-exploités, du 10 janvier au 10 février 2017.*

volontiers leurs parcelles. Une cinquantaine de personnes (moins de 10%) s'est vivement manifestée contre le projet. Elles forment un groupe hétérogène, mais certains points les rassemblent, notamment le fait qu'elles habitent la zone de remise en culture (donc la partie littorale du village), dans des maisons familiales dont elles ont souvent hérité. Qui sont ces résistant·e·s et quels assemblages alternatifs de la terre construisent-ils ?

### *L'héritage familial paysan*

Les propriétaires résistants ont en commun d'avoir hérité leurs terres et leurs maisons de leurs parents, il ne s'agit donc rarement de nouveaux arrivant·e·s. Les plus âgés d'entre eux, souvent nés au village, se souviennent « des jolis champs de blé qui se jetaient dans la mer », des patates, de l'orge, des choux et des betteraves, qui nourrissaient les familles et les quelques vaches et cochons qu'elles possédaient. L'agriculture de subsistance était complétée par la pêche, pratiquée par les hommes, puis par les salaires de marins qui embarquaient pour des mois entiers, laissant souvent la gestion de la ferme aux femmes. Nostalgiques de cette société de paysans-pêcheurs, les souvenirs d'une enfance passée dans les champs sont encore vifs chez mes interlocutrices et interlocuteurs.

*Moi, j'ai connu « allez, on va ramasser le foin, on monte sur la charrette, tirée par les chevaux » et puis après ça a été le tracteur, mais je me rappelle ces gestes qu'on faisait avec la faux, quand on était tout petit, on galopait et on montait sur le foin qui s'accumulait sur la grosse remorque, et puis après y'avait des grandes tables, c'était la fête ! Tout ça c'était joyeux. C'était solidaire, c'était la vraie solidarité.*  
(Delphine, 67 ans, retraitée, ancienne éducatrice spécialisée)

Cette mémoire d'un mode de vie révolu rend la relation aux terres profondément affective, associée à une histoire familiale. Certains propriétaires ne conçoivent pas que leurs terres puissent être « exploitées » de manière professionnelle, puisque pour eux ces terres sont leurs « jardins ». Privé et familial, associé à une maison, le jardin (potager) est un lieu détaché des exigences de production que suppose l'exploitation agricole.

Conscients du travail que fournissaient leurs parents pour vivre de ces terres, mes enquêté·e·s expriment une forme de loyauté en s'accrochant à leur héritage sous forme de terre. Leurs discours révèlent même, à demi-mot, une forme de culpabilité : celle d'être partis du village, de ne pas s'être occupé des parcelles. En effet, la plu-

part ont quitté Moëlan pour aller étudier ou travailler en ville, et n'ont réinvesti les maisons de leur enfance qu'au moment de la retraite. Alors, leur demander de céder leurs terres, c'est les couper du lien qui les unit avec leurs ancêtres, et entériner pour de bon leur passé de paysan. Une terre, plus qu'une parcelle, est un bout de leur histoire familiale. Vendre est donc évidemment inimaginable, et louer, avec un bail de ferme, revient pour eux au même : la dépossession. Pour un élu de la commune, cette interdiction de vente est « une charge qu'on attribue aux descendants » à travers les générations. Effectivement, certains propriétaires conçoivent la transmission comme une longue chaîne familiale dans laquelle leur rôle est celui de « passeur » : « si on vend une parcelle, le maillon, il est cassé » (Marie, 68 ans, retraitée, ancienne assistante sociale). La terre héritée est aussi transmise : la propriété est projetée sur leurs enfants et leurs petits-enfants, qui, « on ne sait jamais, pourraient en avoir besoin » comme beaucoup me le répètent. Difficile néanmoins d'imaginer qu'un instituteur installé à Montpellier ou qu'une infirmière en outre-mer soient un jour intéressés par la culture de ces petites parcelles éparpillées. Mais « on ne sait jamais, par les temps qui courent ! » La stratégie de sécurisation (et d'accumulation) du patrimoine familial, si elle s'était pendant leur vie tournée vers le foncier bâti en ville, semble ainsi retourner vers la terre agricole.

Par ailleurs, lorsque les pouvoirs publics tentent de proposer aux propriétaires des échanges de parcelles pour faciliter la constitution des îlots à remettre en culture, les propriétaires, obstinés, répondent : « oui, mais moi, mon terrain c'était celui-là. » Ils oublient que leurs ancêtres issus de la paysannerie, davantage concernés par la praticité du travail agricole, s'échangeaient souvent entre eux les parcelles de manière informelle : une production pratique de la propriété, liée à l'usage. Mais les parcelles, dont les délimitations physiques sont aujourd'hui rendues invisibles, car recouvertes par la friche, ont perdu de leur matérialité. Il ne reste aux héritier·e·s que le cadastre, qui seul fait foi de l'existence d'une parcelle. Cette production de la propriété, essentialisante, correspondrait à ce que Sarah Vanuxem appelle la « théorie renouvelée de la propriété » (2018 : 31), basée sur une jouissance de la propriété sans rapport direct avec la terre : « hors-sol », elle devient une « relation d'exclusivité avec une part abstraite du globe terrestre » (*ibid.* : 38). Pourtant, les propriétaires résistants pâtissent de cette relation abstraite à la terre – ils tentent ainsi, par l'expression d'attachements affectifs et de souvenirs nostalgiques, de réassembler la terre comme leur héritage familial paysan.

### *Terre, identité, généalogie*

Extrait du journal de terrain, le 8 février 2022 :

*Ce matin d'hiver, je suis allée à la rencontre de Madeleine, membre active du collectif Moëlan ma Terre, opposée à la remise en culture de ses terres. Récemment retraitée, elle travaillait comme institutrice à l'école du village. Elle vit aujourd'hui dans une maison que son mari et elle ont fait construire sur un terrain avoisinant la ferme familiale. C'est sa mère qui s'occupait principalement de la ferme, car elle était mariée avec un marin-pêcheur, souvent absent. Comme beaucoup de leurs voisins, Madeleine et son mari louent des chambres aux touristes à la période estivale. Avec cet argent, ils rénovent les vieux bâtiments de la ferme pour en faire trois maisons, une pour chacun de leurs fils. Elle m'avait donné rendez-vous tôt chez elle, et je lui proposais d'aller nous promener sur la côte, afin de déroger à la formalité d'un entretien classique, et qu'elle m'emmène par la même occasion, voir les terrains dont elle est propriétaire. Nous marchions d'un pas sportif, accompagnées par son chien qui gambadait joyeusement, et elle me racontait des anecdotes en lien avec le paysage. Alors que je ne voyais qu'une masse végétale indistincte, Madeleine pointait du doigt certaines parcelles sous la friche, qui appartenaient à un tel qu'elle connaissait dont elle me racontait l'histoire. Parfois, nous passions devant ses parcelles : « mon père avait un verger là, sous les friches », me dit-elle émue. Elle s'est agacée à plusieurs reprises lors de notre promenade, lorsqu'elle remarquait que certaines parcelles avaient été défrichées pour servir de passage pour des tracteurs qui abîmaient les petits murets de pierre, ou que d'autres étaient squattées par des camping-cars, ou encore que la mairie s'était permise d'installer des barrières sur la parcelle d'une de ses voisines. « C'est agaçant, vraiment. Ils n'ont pas demandé l'autorisation ! Personne ne demande aux propriétaires. Je rêve. » Elle s'arrête alors de marcher, me fait face, et me crie au visage : « mais ON EXISTE ! les propriétaires n'existent pas. Mais SI, MOI J'EXISTE. » Gênée de son emportement soudain, elle baisse d'un ton, et soupire : « J'ai l'impression de devoir crier comme les jeunes qui font de la mobylette. »*

Les pouvoirs publics, dans la mise en œuvre du « projet des friches », étaient partis du présupposé que les propriétaires étaient absents, ce qui provoquait chez Madeleine et ses camarades résistants, un sentiment de frustration. Elle se sentait toujours présente, toujours bien vivante ! Dans son combat contre le projet de la commune, elle luttait aussi contre le vide que semblait exprimer la friche en apparence. Ne se considérant pas suffisamment reconnue, elle revendiquait un lien légitime à la terre. Pour les propriétaires résistants, non seulement l'abandon n'en était pas un, mais leur attachement à la terre et à son devenir demeurait profond. Seulement, il

y avait là deux temporalités en friction : celle des propriétaires, pour qui les terres avaient été, à la limite, temporairement délaissées, et celle de l'action publique, qui voyait en la friche la preuve d'un abandon définitif. Cette temporalité courte d'une gouvernance qui doit se montrer efficace le temps d'un mandat électoral, rentrait en tension avec la temporalité étirée des propriétaires, pris dans une histoire familiale longue faite d'héritages et de transmissions.

98

L'investissement affectif dans le devenir des terres se comprend aussi dans la mesure où les propriétaires réfractaires sont des personnes pour qui le projet résidentiel dans la commune est le fruit d'un choix. Qu'il soit le lieu d'installation pendant la vie professionnelle, ou un lieu choisi pour passer sa retraite, il est l'objet d'un désir d'*habiter*, de s'ancrer à un endroit précis. Seulement, il convient de donner du sens à cette (ré)implantation locale. Ceci passe par la construction d'une identité locale autochtone. Moëlan-sur-Mer n'est alors pas seulement un paysage littoral attractif, mais surtout le village de l'enfance. Néanmoins, ces souvenirs d'enfance, s'ils légitiment la réinstallation, ne suffisent pas tout à fait à affirmer cette place d'autochtone tant désirée. La construction d'un capital d'autochtonie (Renahy 2010) nécessite davantage de travail.

L'une des pratiques par lesquelles l'autochtonie est construite révèle un lien très intime avec l'ancrage géographique : la construction d'arbres généalogiques. Au sein de l'association locale Cousins-Cousines – qui compte un nombre impressionnant de membres pour la taille de la commune – se réunissent chaque semaine des moëlanaises et moëlanais qui souhaitent « remonter leur histoire familiale et leurs origines ». Tous les lundis, je les retrouvais dans leur salle de réunion où ils travaillent en silence, consultant archives et registres, à la recherche de leurs ancêtres. Leur objectif est d'aller le plus loin possible dans cette enquête, méticuleusement menée. Lors de notre première rencontre, voyant une belle occasion ethnographique de réaliser une observation participante, je leur ai demandé naïvement s'ils pouvaient m'aider moi aussi à faire mon arbre généalogique. Surpris, plusieurs ont ri : « mais toi, tu viens pas d'ici ! » En effet, cette activité est réservée aux personnes d'origine locale, car les archives consultées sont exclusivement communales et départementales. Je me suis donc résolue à discuter avec eux pendant qu'ils « travaillaient » sur leurs arbres. Toutes et tous tiraient une fierté à ce que leurs ancêtres viennent « du coin » et ils me disaient parfois « tu vois, moi je suis vraiment d'ici ». Une façon pour eux de s'ancrer sur le territoire comme descendant-e-s, de légitimer – avec la rigueur de l'enquête et preuves historiques à l'appui – leur lien au territoire.

L'ancrage identitaire s'affirme aussi dans un discours sur soi très récurrent, affirmateur d'une identité locale qui se divise en deux catégories : les villageois-e-s se disent *kost ar mor*, « de la mer », ou alors *kost ar c'hoad*, « de la terre<sup>10</sup> ». La mentalité de gens de la mer est dépeinte comme étant « particulière ». L'un des hameaux situés sur le littoral est surnommé « le village des Gaulois », qui serait peuplé de *pen coat*, « têtes-de-bois », des personnes têtues et caractérielles, parfois dites sauvages, voire analphabètes, un peuple de réfractaires résistants. D'ailleurs, Moëlan serait connue des services juridiques régionaux comme étant une commune « problématique » : un nombre très élevé de plaintes serait déposé au tribunal administratif chaque année, concernant surtout des problèmes de voisinage. L'ancien maire m'avait confirmé dans un entretien : « La juge n'en peut plus des moëlanais. » Le meurtre, en 2015, d'un habitant par son voisin, à la suite d'un long conflit sur le bornage de leurs terrains, a récemment ravivé le mythe. On trouve des traces de ce caractère réfractaire des gens de la mer dans les archives municipales. Lorsqu'en 1954 un géomètre en charge du remembrement est envoyé remettre de l'ordre sur le cadastre dans cette partie de la commune, on lit que ce dernier « a dû cesser les opérations en raison des difficultés rencontrées dans le sud de la commune à l'occasion de la recherche des propriétaires réels et des contenances de base »<sup>11</sup>. Certaines personnes âgées se souviennent de l'événement : « ils ont sorti les fourches », me racontent-elles. Le géomètre s'était donc déclaré disposé à reprendre ses travaux de remembrement, mais seulement dans le nord de la commune, « où malgré les divisions de la propriété, il règne moins d'incertitudes quant à l'étendue des terrains et aux droits de chacun » (*ibid.*). Cet épisode de résistance au remembrement est mobilisé fréquemment par les gens de la mer, travaillant à maintenir une identité, et légitimant par là même leur attachement obstiné à leurs parcelles.

99

Cette production pratique de l'autochtonie révèle un contre-assemblage de la terre comme partie intégrante d'une identité commune localisée, fière héritière d'un passé paysan. Cependant, la friche n'en demeure pas moins une réalité matérielle, dont les propriétaires ne peuvent pas ignorer qu'elle témoigne de leur rupture avec le monde paysan. Ne travaillant plus la terre, ils n'appartiennent plus à cet ordre social et culturel révolu. Comment cette nouvelle présence végétale est-elle donc intégrée par les propriétaires dans la production d'un nouveau rapport à la terre ?

<sup>10</sup> Ou, plus littéralement, « du côté du bois », en langue bretonne.

<sup>11</sup> Délibération du 14 mars 1954, Livre des délibérations du Conseil Municipal 1949-58, mairie de Moëlan-sur-Mer, France, p. 135.

**La terre comme lieu de nature : le désir pour un monde moins anthropisé**

Extrait d'entretien avec Pablo (35 ans, artiste musicien), propriétaire de terrains enfrichés à Moëlan, le 11 juillet 2022 :

*Mais « abandonné » ça veut dire quoi ? Par les humains ! Parce que les oiseaux, eux, ils aiment bien, hein ! [...] Quelque part y'a des gens qui se disent « bah c'est peut-être pas mal qu'il y ait un coin sauvage quelque part », vu qu'il y en a plus beaucoup, tu vois ?*

**100 Le retour apprécié d'une nature familière**

La plupart des propriétaires résistants au projet de remise en culture adoptent une posture valorisant la « naturalité » de la friche. Celle-ci devient alors une instance majeure de délégitimation de toute tentative de « reconquête agricole ». Une posture qui doit être comprise à la lumière d'un contexte plus large. Le premier élément de ce contexte est régional, dans lequel le « modèle breton » d'une agriculture intensive est l'objet de vives critiques. Le second élément est celui du littoral, espace marqué par une artificialisation accélérée dû à son attractivité résidentielle (*littoralisation*, Vincent 2020). Enfin, le dernier est celui de la crise écologique globale. Sur ce fond d'inquiétude environnemental diffusé à différentes échelles, la friche se démarque en tant qu'espace redevenu « sauvage ».

Au sein des associations écologistes locales, qui sont nombreuses et très actives sur le territoire, la « naturalité » de la friche fait débat. Certains de leurs membres ont été délégués par les élu·e·s de Moëlan pour réaliser un inventaire de la faune et de la flore sur les friches, avant que ne soit lancé le projet de remise en culture. Un représentant d'une de ces associations qui a participé à la réalisation de l'inventaire m'explique que celui-ci « n'a rien donné d'exceptionnel, on est arrivé à la conclusion que l'enfrichement, c'est plutôt un appauvrissement de la biodiversité ». Néanmoins, cette posture a créé des crispations en interne, car certains naturalistes – notamment un ornithologue amateur considérant la friche ou le « fourré » comme un habitat privilégié pour les oiseaux qu'il observe – se positionnaient contre tout acte de défrichement, perçu comme une action mécanisée nécessairement destructrice.

Cette posture plus radicale a été relayée chez mes interlocutrices et interlocuteurs résistants. Lors de la première phase du projet, le défrichement des parcelles a été vécu comme un épisode douloureux : « le bruit était affreux », « j'ai fermé mes fenêtres, je ne pouvais pas écouter ça », ou plus dramatiquement : « c'était comme

une scène de crime», « c'est ce qu'on appelle un écocide ». Un épisode de défrichement aurait même rencontré une opposition physique par certaines personnes, qui auraient bloqué les accès des machines aux parcelles. Ces réactions ainsi que le choc émotionnel et sensoriel provoqué par la destruction de la végétation sont la manifestation d'un attachement non seulement à leurs terres paysannes, mais à leurs terres devenues friches. La friche étant un état végétal qui se développe depuis plus de quarante ans, elle est devenue une présence habituelle et quotidienne. Les propriétaires se réapproprient donc le terme stigmatisant, en lui attribuant une nouvelle valeur positive : « Regarde-moi cette jolie friche ! depuis quand c'est la friche qui est indésirable ? On en parle de l'agriculture alentour ? » (Madeleine, 65 ans, retraitée ancienne institutrice).

101

Le groupe résistant est ainsi porteur d'un déplacement du regard : moins sur le potentiel de biodiversité spécifique à l'intérieur du milieu, mais sur le milieu lui-même, considéré sur le plan de sa rareté en comparaison avec le contexte alentour. Il remet en question les conclusions des naturalistes qui considèrent les espèces en présence comme manquant d'intérêt, marquées par une forme de banalité. Les propriétaires, au contraire, apprécient « la nature ordinaire » (Beau 2017; Mougnot 2003), voire même plutôt la « nature familière », faite d'espèces qu'ils côtoient depuis leur enfance, dont les noms sont volontiers évoqués en breton, plutôt qu'en français (*spern-du*, littéralement « l'épine noire », se référant aux prunelliers). Nul besoin d'une espèce protégée, en somme, pour apprécier le milieu.

Ces sensibilités s'inscrivent dans une tendance plus générale d'appréciation grandissante des milieux dits « en libre évolution », notamment chez les forestiers. L'ouvrage de référence *La France des friches* écrit par les écologues Génot & Schnitzler (2012), fait d'ailleurs l'éloge des espaces « féraux », dans lesquels il n'y a pas d'intervention humaine, et qu'il conviendrait de protéger. Lors de nos promenades, mes interlocutrices et interlocuteurs moëlanais, en naturalistes amateurs, me font souvent remarquer l'arrivée de différentes essences d'arbres au fil des années, attentifs à ce que les scientifiques nomment « la succession végétale ». La friche, pour les scientifiques comme pour les propriétaires, devient alors moins un état intermédiaire (ou pire, inférieur) qu'un état *en potentiel* : elle est reconnue comme milieu en mouvement vers quelque chose de plus grand qu'elle-même : la forêt. Nous sommes ici loin des sentiments d'oppression que peuvent provoquer les phénomènes de « fermeture du paysage » dans d'autres régions en France (Floch, Devanne & Deffontaines 2005). Si la perte d'une vue dégagée sur la mer – très rentable – peut

agacer, la plupart apprécient leurs balades sur des petits sentiers bordés de friches. S'embroussailler avant d'arriver au trait de côte est devenu une routine : « la mer, ça se mérite ici », me répète un propriétaire. Les friches sont devenues un lieu de promenade qui préfigure la mer. Un paysage buissonnier, apprécié pour lui-même, qui en même temps (nous) cache et révèle (la mer). Cette expérience sensorielle du milieu, et l'empathie éprouvée à l'égard des espèces qui la composent agissent comme moteur d'une mobilisation politique pour sa préservation (Müller 2019).

**102** Au demeurant, les propriétaires parlent moins des « friches » que des « landes » : un milieu très apprécié sur le plan de sa valeur patrimoniale en Bretagne, faisant l'objet d'une politique de préservation attentive (Sawtschuk 2010). Alors, peu leur importe que ces espaces aient été cultivés auparavant : le paysage est apprécié pour ce qu'il est au présent, dans sa dynamique naturelle : « tant que y'a des arbres qui poussent, je m'en fiche » (Pablo, 35 ans, artiste musicien). À l'aune d'une remise en question globale sur les types d'intervention légitime sur l'environnement, la friche se présente aux yeux de mes enquêtés-e-s comme un coin de nature familière et rassurante ayant échappé aux dégâts créés par les actions humaines.

#### *Présence anthropique, monde multispécifique*

Si la friche a été décrite comme un milieu hébergeant une végétation dense et impénétrable, lieu du retour du « sauvage » et d'une nature familière, toujours est-il qu'elle héberge une présence humaine, que l'on qualifiera de discrète. On la remarque à force d'arpenter le paysage (La Soudière 2019), à répétition, inlassablement. Notamment en prêtant attention aux « traces », au sens que leur donne Tim Ingold (2016), c'est-à-dire les multiples chemins tracés dans la terre par des pratiques de déplacement des êtres vivants. Ces formes particulières de lignes, inscrites et creusées dans le sol, forment un réseau sur la surface de la terre, signe de l'enchevêtrement – *entanglement* – de diverses formes de vie qui se croisent dans leurs trajets respectifs. Selon l'anthropologue, le voyage, *wayfaring*, « est le mode d'être le plus fondamental par lequel les êtres vivants, à la fois humains et non-humains, habitent la terre » (2016 : 83, ma traduction). Les traces sont le signe de cette cohabitation entre différents vivants qui se meuvent ensemble dans un milieu. Plus qu'un résultat purement technique de modification de la matière, les traces signent un mode de vie, une manière d'habiter le milieu (*dwelling*). Ainsi, le paysage enfriché moëlanais est marqué par les traces des vies humaines et non-humaines qui s'y meuvent. La terre est ici assemblée comme un lieu de nature qui n'exclut pas l'humain. Quels types d'activités humaines préexistent au « projet des friches » ?



Fig. 4 : une parcelle défrichée (activité humaine) entourée de végétation. Des petits chemins creusés par des animaux partent de la parcelle et s'enfoncent dans la broussaille. Photo de l'autrice, Moëlan-sur-Mer, janvier 2022.

103

Si la vaste majorité des parcelles à Moëlan sont recouvertes d'une épaisse couche de végétation, on tombe régulièrement sur des parcelles « ouvertes » (cf. fig. 4). Certaines sont très visibles et d'autres sont des petites clairières auxquelles on accède en s'enfonçant dans la broussaille. Plusieurs cas de figure : soit les parcelles ont été maintenues « ouvertes » à travers le temps par des actions répétées d'entretien et/ou de culture, soit elles ont été défrichées récemment. Leur nombre est difficile à estimer, tant elles sont éparpillées et dissimulées. À mesure que j'en découvrais, je rencontrais aussi les personnes qui les fréquentaient, et la diversité de leurs activités. Quelques exemples serviront à illustrer ce que j'appelle une activité humaine discrète.

C'est par mon arpentage répété que j'ai rencontré un troupeau d'ânes et le couple franco-anglais qui s'en occupe, dans l'optique de proposer des promenades à dos d'ânes à des personnes porteuses de handicaps. Certains vergers de pommiers sont également entretenus par de jeunes cidriers locaux qui s'intéressent aux variétés anciennes qu'on peut y trouver. Quelques potagers – parfois collectifs, où poussent pommes de terre, poireaux, courges et choux, sont disséminés dans les friches. J'ai également fait la connaissance d'une botaniste paysagiste qui y propose des ateliers botaniques en breton, à la découverte de ce qu'elle appelle les « herbes vagabondes ». Ces espaces sont aussi régulièrement fréquentés par les chasseurs, les cueilleurs-euses de mûres et de champignons, qui participent à l'entretien des chemins. Cet ensemble humain qui fréquente les friches forme un cercle d'interconnaissance villageoise localement située. Certains sont propriétaires de terrains

et d'autres simples usagers-ères, cultivant des parcelles qu'on leur prête, et occupant parfois des parcelles dont le propriétaire n'est pas connu.

104

Ces pratiques qui anthropisent le milieu préexistent au projet municipal de remise en culture. Mais elles ne retiennent pas l'attention des pouvoirs publics. Elles échappent à une catégorisation, à une définition, ce qui est problématique pour la gouvernance locale. Elles ne correspondent pas à un domaine d'activité clair : ne relevant ni du domaine agricole ni du loisir, ces pratiques se rapprocheraient plutôt de ce que Gilles Clément (1999) appellerait du « jardinage ». Elles ne sont pas à proprement parler productives, au sens idéologique du terme. La terre n'est pas utilisée comme une ressource à exploiter, mais plutôt comme un jardin dont on prend soin. Sur ces terres existe donc un système social d'interconnaissance, constitué d'habitant-e-s propriétaires ou non-propriétaires qui forment une petite communauté, avec ses solidarités et ses conflits. Elle est profondément multispécifique : par leurs agissements, les êtres humains sont liés aux plantes, aux animaux, à la vie du sol en présence, dont ils doivent se préoccuper. Qu'elles soient symbiotiques ou antagonistes, ces relations multispécifiques forment donc bien une communauté d'êtres vivants qui a sa propre logique interne – un mode de relations informelles qui se passe de procédures.

Le projet de « reconquête agricole » a pour défaut d'invisibiliser cet ordre social multispécifique qui préexiste sur la terre. On comprend alors comment un projet de ce type peut être vécu comme une attaque sur la cohésion de la communauté. Le sachant, il serait naïf de penser qu'elle ne tenterait pas d'entrer en résistance.

### Conclusion

Cet article s'est intéressé à l'émergence d'une résistance localement construite dont les revendications sont circonscrites aux terres pour lesquelles elle lutte. Cette mobilisation n'a pas vocation à s'élargir ou à converger avec d'autres combats, ni même à durer dans le temps. Elle a un objectif : faire s'arrêter un projet de transformation territoriale. Quelle valeur heuristique peut-elle donc avoir ? D'abord, elle offre un appui à la réflexivité pour ce type de situation – qui, je le crois, deviendront de plus en plus nombreuses – où les projets menés dans l'optique d'une transition vers des futurs plus écologiques sont mis à l'épreuve et provoquent des tensions. Les politiques de transition doivent composer avec les sphères sociales existantes, qui ont une capacité d'agir propre et qui sont souvent déjà prises dans leurs propres processus de transformation sociale et écologique. Les projets publics ont tout intérêt à s'en nourrir. Ensuite, ce compte-rendu ethnographique témoigne de la diversité des groupes sociaux impliqués dans des pro-

jets de transformation des systèmes agroalimentaires, dont les visions antagonistes de ce qu'est l'intérêt général, le paysage, ou l'agriculture doivent être pensées dans toute leur complexité. Les réactions des petits groupes résistants comme celui-ci, trop facilement associées au syndrome péjoratif de « Nimby », ne doivent pas être négligées. C'est en réfléchissant à leur échelle que la terre est apparue comme bien plus qu'une ressource, mobilisable à souhait dans les projets territoriaux. Comme l'écrit Tania Li, il y a toujours des « lignes de fractures » dans ces assemblages dominants qui font de la terre une ressource (2014 : 600). Cette résistance locale de propriétaires en fait partie, par leur capacité à détricoter les différents éléments de cet assemblage, et à les dénoncer. La terre est toujours là, en friche, apparaissant abandonnée, mais elle n'est plus *disponible*. Ce type de mouvement résistant, local, fait en sorte que la terre soit comprise, valorisée, utilisée d'autres manières. Ces contre-assemblages de la terre peuvent jouer un rôle important dans le chemin vers une transformation de nos modèles agricoles, en nous apprenant à penser la terre autrement.

105

## Références

BARRAL Stéphanie & PINAUD Samuel (2015), « Les agriculteurs, maîtres tenaces de l'accès à la terre. Les impasses de la politique foncière française contemporaine », *Mouvements*, vol. 84, n° 4, pp. 64-72.

BAYSSE-LAINÉ Adrien (2019), « Les circuits alimentaires relocalisés sont-ils réduits à ne valoriser que des délaissés agricoles ? », *Pour*, vol. 237-238, n° 1-2, pp. 14-21.

BEAU Rémi (2017), L'imaginaire des friches et la nature ordinaire, in *Ruralité, nature et environnement : Entre savoirs et imaginaires*, P. Hamman (dir.), Toulouse, Érès, pp. 375-400.

BOLTANSKI Luc & THÉVENOT Laurent (1991), *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

CALLON Michel (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique (1940/1948-)*, vol. 36, pp. 169-208.

CLÉMENT Gilles (1999), *Le jardin planétaire : Réconcilier l'homme et la nature*, Paris, Albin Michel.

CORBIN Alain (1982), *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion.

DELEUZE Gilles & GUATTARI Félix (1972), *Capitalisme et schizophrénie I, L'anti-Œdipe*, Paris, Éditions de Minuit.

DEWEY John (1946), *The Public and its Problems: An Essay in Political Inquiry*, Chicago, Gateway Books.

DOUSSET Laurent (2019), « De l'incertitude au risque : un outil heuristique », *Moussons*, n° 34, pp. 21-48.

FOTTORINO Eric (1989), *La France en friche*, Paris, Lieu Commun.

GÉNOT Jean-Claude & SCHNITZLER Annik (2012), *La France des friches*, Versailles, Éditions Quæ.

GOODALE Mark & PER Sky (2001), « A Comparative Study of Land Tenure, Property Boundaries, and Dispute Resolution: Case Studies from Bolivia and Norway », *Journal of Rural Studies*, vol. 17, pp. 183-200.

HALLER Tobias (2019), « The Different Meanings of Land in the Age of Neoliberalism: Theoretical Reflections on Commons and Resilience Grabbing from a Social Anthropological Perspective », *Land*, vol. 8, n° 7, pp. 104-126.

INGOLD Tim (2016), *Lines: A Brief History*, Londres/New-York, Routledge.

DE LA SOUDIÈRE Martin (2019), *Arpenter le paysage : Poètes, géographes et montagnards*, Paris, Anamosa.

LATOUR Bruno (2005), *Reassembling the Social: An Introduction to Actor-Network-Theory*, Oxford, Oxford University Press.

LE FLOCH Sophie, DEVANNE Anne-Sophie & DEFFONTAINES Jean-Pierre (2005), « La “fermeture du paysage” : au-delà du phénomène, petite chronique d’une construction sociale », *L’espace géographique*, vol. 34, n° 1, pp. 49-64.

LEVAIN Alix (2016), « I. L’ élu local, fragile médiateur face aux crises environnementales », in *Droit et gestion des collectivités territoriales*, tome 36, Les élections locales françaises 2014-2015, pp. 679-696.

LEVAIN Alix *et al.* (2014), « Articuler injonction au changement et processus d’innovation dans un territoire à fort enjeu écologique : regards croisés sur une expérience d’accompagnement », *Fourrages*, n° 217, pp. 69-78.

LI MURRAY Tania (2014), « What is Land? Assembling a Resource for Global Investment », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 39, n° 4, pp. 589-602.

MORMONT Marc (2013), « Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 2, pp. 159-60.

MOUGENOT Catherine (2003), *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l’Homme, Institut national de la recherche agronomique.

MÜLLER Birgit (2019), « “To Act Upon one’s Time...” From the Impulse to Resist to Global Political Strategy », *Anthropological Theory*, vol. 19, n° 1, pp. 54-73.

NEVEU Catherine (2002), « Nimbys as Citizens: (Re)defining the General Interest », *Focaal*, n° 40, pp. 51-66.

PINSON Gilles (2009), *Gouverner la ville par projet*, Paris, Presses de Sciences Po.

RENAHY Nicolas (2010), « Classes populaires et capital d’autochtonie. Genèse et usages d’une notion », *Regards sociologiques*, n° 40, pp. 9-26.

RENARD Jean (2005), « Le modèle agricole breton : ses réussites, ses dérives et sa remise en cause (1950-2004) », *Travaux et documents, Espaces et Sociétés* n° 23, pp. 103-113.

SAWTSCHUK Jérôme (2010), « Restauration écologique des pelouses et des landes des falaises littorales atlantiques : Analyse des trajectoires successioneuses en environnement contraint », *Ecosystems*, Brest, Université de Bretagne occidentale.

VANUXEM Sarah (2018), *La propriété de la terre*, Marseille, Éditions Wildproject.

VINCENT Yohan (2020), « Littoral : territoire du vide, territoire du plein », *Fonciers en débat*, 20 septembre, URL : <https://fonciers-en-debat.com/littoral-territoire-du-vide-territoire-du-plein>, consulté le 22 février 2023.